



FORMATION MESURES INPT (RÉSEAUX ACROPOL ET ANTARES) DANS LES ERP CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ DU 26 JUIN 2008

OBJECTIFS

Ce stage répond aux besoins de connaissances du domaine des radiocommunications, des gestionnaires des établissements recevant du public ERP. L'arrêté du 26 juin 2008, article MS 71 concernant les communications radioélectriques des moyens de secours (pompiers, réseaux Antares et Acropol) dans les ERP impose un certain niveau de continuité qui doit être mesuré par un organisme accrédité Cofrac.

L'objectif du stage est de donner les éléments nécessaires pour comprendre, appliquer ou mettre en œuvre les mesures à réaliser et les moyens à mettre en œuvre.

A l'issue de la formation, les stagiaires :

- connaîtront les obligations liées à l'arrêté du 26 juin 2008 article MS 71
- décriront les mesures à réaliser pour assurer la conformité d'un ERP
- décriront les principes de base des réseaux de radiocommunications Acropol et Antares
- connaîtront les principes de base des radiocommunications nécessaires à la réalisation des mesures
- comprendront les unités utilisées pour les mesures.

METHODE

A partir de la lecture en groupe de l'arrêté du 26 juin 2008 concernant les ERP, les auditeurs établiront une liste de questions techniques qu'ils jugent utiles de connaître pour comprendre les éléments techniques de l'arrêté. La formation sera basée sur la réponse à ces questions auxquelles le formateur ajoutera les points qu'il juge nécessaires pour la cohérence de la formation. Cette méthode très interactive permet aux auditeurs de mieux comprendre et mémoriser les concepts techniques abordés durant la formation.

PERSONNES CONCERNEES, PREREQUIS

Toutes personnes responsables de la gestion des ERP ou désirant connaître les conséquences techniques de l'arrêté du 26 juin 2008, article MS 71, imposant la mise en place de la continuité radioélectrique de l'INPT.

Aucune connaissance technique préalable n'est requise, les notions techniques nécessaires sont explicitées pendant la formation.

DUREE

Une journée de formation en intra-entreprise pour 3 à 5 participants. Nous consulter pour les dates.

Lecture de l'arrêté du 26 juin 2008, article MS 71

Questions des auditeurs

- conséquences légales, implications techniques, jeu de questions réponses
- établissement des points techniques liés à l'article MS 71, sur lesquels les auditeurs recherchent des informations ou explications.
- Sensibilisations techniques aux difficultés de mise en œuvre de l'arrêté

Présentation

- réseau INPT (Police et pompiers)
- aspects administratifs
- présentation générale.

Les notions indispensables de radiocommunications

- ondes radios, principales unités de mesures
- propagation des ondes et les incidents
- bruit radioélectrique
- rapport signal à bruit
- antennes, polarisation

Le réseau INPT (Acropol et Antares)

- caractéristiques générales
- caractéristiques radioélectriques

Pratique

- les mesures à réaliser dans le cadre de l'arrêté du 26 juin 2008, MS 71
- utilisation du banc radio ou de l'analyseur de spectre des participants le cas échéant.

Les solutions techniques

- les répéteurs radio
- conditions d'installation

Conclusion

- retour sur l'arrêté et ses obligations
- validation des acquis